

PROCES-VERBAL

Séance du 24 Juin 2026

DATE DE CONVOCATION

18/06/2026

DATE D'AFFICHAGE

30/06/2026

Nombre de membres

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absent excusé : 0
- absent : 0
- exclus : 0

L'an deux mille vingt-six

le vingt-quatre juin à 20 heures

le Conseil Municipal de la commune de SAULES

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sébastien GARET, Maire** pour la session ordinaire du mois de **Juin**.

Présents : Sébastien GARET, Audrey COULET, Emmanuel DELIOT, Alain VAGNET, François CLAIR, Sandrine CREUZENET, Martial KOVALIK, Florence PARISOT, Céline MERCIER, Romain RICHARD, Clémentine BERNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Madame Clémentine BERNET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

- ORDRE DU JOUR -

- 1/ Présentation du procès-verbal du 11 mars 2026 et approbation du procès-verbal du 12 juin 2026 ;
- 2/ Désignation représentants commune au Syndicat mIkte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) ;
- 3/ Désignation représentants commune à la Communauté de Communes Loue Lison et aux commissions internes ;
- 4/ Désignation représentants commune au syndicat Intercommunal à la Carte de la Barèche ;
- 5/ Désignation représentants commune au COPIL Natura 2000 Vallée de la Loue et du Lison (EPAGE) ;
- 6/ Désignation d'un référent défense ;
- 7/ Désignation d'un référent défense-incendie ;
- 8/ Constitution des Commissions Communales ;
- 9/ Intervention du Président de l'ASP de la Barèche pour présentation du projet de terrain synthétique ;
- 10/ Notification droit de préférence parcelle boisée ;
- 11/ Point sur horaires des nuisances sonores ;
- 12/ Questions diverses

1/ Présentation du procès-verbal du 11 mars 2026 et approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Le maire, pour information, fait lecture du procès-verbal du 11 mars 2026, dont l'objet était le vote des budgets.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve le procès-verbal de la séance précédente du 12 juin 2026.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2/ Désignation représentants commune au Syndicat mIkte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Commune de SAULES adhère au Syndicat mIkte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) pour la compétence **EAU POTABLE**.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du SIEHL.

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2026-04-01-00015 en date du 1^{er} avril 2026, validant les statuts du SIEHL et notamment : l'article 9.1 fixant les règles de représentativité comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 1 000 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune de 1 000 et 3 000 habitants ;
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune de plus de 3 000 habitants ;

Considérant :

- qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- que le Conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner :

Titulaire : Sébastien GARET

Suppléant : Clémentine BERNET

- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

3/ Désignation représentants commune à la Communauté de Communes Loue Lison et aux commissions internes

Commission Voirie/tourisme : Pas de candidat

Commission Environnement : Clémentine BERNET

Représentant Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Titulaire : Sébastien GARET

Suppléant : Audrey COULET

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

4/ Désignation représentants commune au syndicat Intercommunal à la Carte de la Barèche

Titulaires : . Sébastien GARET

Suppléants : . Audrey COULET

. Martial KOVALIK

. Romain RICHARD

. Sandrine CREUZENET

. Clémentine BERNET

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

5/ Désignation représentants commune au COPIL Natura 2000 Vallée de la Loue et du Lison (EPAGE)

Titulaire : François CLAIR

Suppléant : Audrey COULET

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

6/ Désignation d'un référent défense : Emmanuel DELIOT

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

7/ Désignation d'un référent défense-incendie : Alain VAGNET

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

8/ Constitution des Commissions Communales

. Budget/Appel d'offres :

Responsable : Audrey COULET

et l'ensemble des membres du conseil.

. Bois/terrains/étang :

Responsable : Alain VAGNET

Membres : . Emmanuel DELIOT

. Florence PARISOT

. Martial KOVALIK

. Bâtiments communaux, Eglise, Cimetière :

Responsable : François CLAIR

Membres : . Emmanuel DELIOT

. Florence PARISOT

. Alain VAGNET

. Romain RICHARD

. Fête et cérémonies :

Responsable : Emmanuel DELIOT

Membres : . Audrey COULET

. Clémentine BERNET

. Céline MERCIER

. Alain VAGNET

. Communication/liens associations/tourisme :

Responsable : Clémentine BERNET

Membres : . Audrey COULET
. Céline MERCIER
. Sandrine CREUZENET

. Voirie :

Responsable : Martial KOVALIK

Membres : . Alain VAGNET
. Florence PARISOT
. Emmanuel DELIOT

. Embellissement/Fleurissement/déco :

Responsable : Emmanuel DELIOT

Membres : . Romain RICHARD
. Clémentine BERNET
. Audrey COULET

9/ Intervention du Président de l'ASP de la Barèche pour présentation du projet de terrain synthétique

Présentation du projet de création d'un terrain de foot synthétique à LAVANS VUILLAFANS pour le club de foot du plateau de la barèche par Messieurs Anthony BONNEFOY et Denis GANNARD.

A remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour la prise de décision.

10/ Notification droit de préférence parcelle boisée

Par courrier recommandé en date du 15 juin 2026, Maître Sophie LEPARLIER a notifié une vente d'une parcelle cadastrée section ZD numéro 81, lieudit DERRIERE LES CHARRIERES de 1are 96 centiares appartenant à Madame Marie-Noëlle JOLY moyennant le prix de CENT CINQUANTE EUROS (150 EUR). Cette notification est faite dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code forestier.

L'exposé du maire entendu, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, de ne pas user du droit de préférence de la Commune et donne tout pouvoir au maire pour notifier cette décision au notaire, rédacteur de la vente envisagée.

Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

11/ Point sur horaires des nuisances sonores

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005, les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil sonores ne peuvent être réalisés :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les horaires seront appliqués dans la commune sans restriction supplémentaire.

12/ Questions diverses

- ✓ Parcelle section ZH n° 54 (triangle Grande Rue/Chemin de Ceinture) : le conseil municipal s'interroge sur l'intérêt d'acheter cette parcelle.
 - ✓ La carte avantage jeune est offerte aux jeunes du village de 11 à 18 ans. La demande doit être faite avant le 15 août par coupon-réponse.
 - ✓ Association Foncière de Saules : le conseil municipal doit désigner 4 membres ; le maire étant désigné d'office.
 - ✓ A partir du 1^{er} septembre 2026, les entreprises doivent passer à la facturation électronique. L'ONF, qui refacture les prestations, propose une convention ; le service est gratuit pour l'instant.
- La décision devra être prise au prochain conseil municipal.

Fin de séance à 22 h 56

La secrétaire de séance,
Clémentine BERNET

Le Maire,
Sébastien GARET

